



**VILLE DE
NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

RÈGLEMENT NUMÉRO 465

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 715,000 \$ POUR LES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE
CYCLABLE LONGEANT LE BOUL. DON-QUICHOTTE,
DU BOUL. ST-JOSEPH JUSQU'AUX LIMITES DE LA
VILLE DE L'ÎLE-PERROT**

AVIS DE MOTION: 2009-01-07

ADOPTION : 10 février 2009 (2009-02-36)

CONSIDÉRANT que le Conseil peut adopter tout règlement de sa compétence;

Considérant que le Conseil juge qu'il est dans l'intérêt de la population d'aménager et de construire une piste cyclable longeant le boul. Don-Quichotte, du boul. St-Joseph jusqu'aux limites de la Ville de L'Île-Perrot;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du Conseil tenue le 20 janvier 2009.

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le Conseil est autorisé à effectuer les travaux de construction et d'aménagement d'une piste cyclable longeant le boulevard Don-Quichotte, du boulevard St-Joseph jusqu'aux limites de la Ville de L'Île-Perrot, selon les plans et devis préparés par Bernard Lefebvre, ing., portant les numéros 063-063-04 « 1 » et « 2 » en date du 28 janvier 2009 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Michel L. Guay, trésorier, en date du 5 février 2009, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » (plans et devis), « B » (sommaire de l'estimation détaillée) et « C » (estimation détaillée).
2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 715 000 \$ pour les fins du présent règlement.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Ville est autorisée à emprunter une somme de 715 000 \$, sur une période de 10 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

6. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(s) Bruno Laplante

BRUNO LAPLANTE, maire suppléant

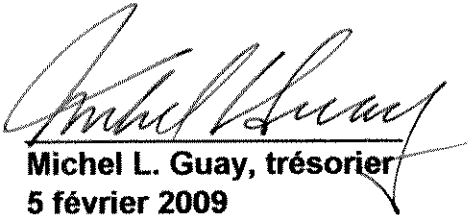
Me JACQUES ROBICHAUD, OMA, greffier

/vc

ANNEXE - B

ESTIMATION DÉTAILLÉE DES COÛTS

1) Coûts de construction	493 430 \$
2) Frais pour déplacement de poteaux	10 000 \$
3) Contingences de construction (5,0%)	25 000 \$
Sous-total	528 430 \$
4) Honoraires professionnels (15,0%)	80 000 \$
5) Frais de financement (8,83%)	58 656 \$
6) Taxes nettes	47 914 \$
Total	715 000 \$


Michel L. Guay, trésorier
5 février 2009

BL.
AR

RÈGLEMENT N° 465

ANNEXE « C »



VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR UNE PARTIE DU BOUL. DON QUICHOTTE

ESTIMATION DES COÛTS

DOSSIER : 063-063-04

TRONÇON 1 - LIMITES MUNICIPALES À ROULEAU

ART.	DESCRIPTION	QUANT. APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1.1	DRAINAGE				
1.1.1	Conduite de PVC DR-35, 200 mm Ø pour raccordement d'un puisard	10	m	200,00 \$	2 000,00 \$
1.1.2	Puisard de type P-1	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1.1.3	Remblai, matériaux granulaires MG-112	200	tonne	16,00 \$	3 200,00 \$
1.1.4	Excavation de roc	50	m ³	80,00 \$	4 000,00 \$
1.1.5	Raccordement à une conduite existante	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
TOTAL ARTICLE 5.1 - DRAINAGE					12 200,00 \$

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR UNE PARTIE DU BOUL. DON QUICHOTTE

ESTIMATION DES COÛTS

DOSSIER : 063-063-04

ART.	DESCRIPTION	QUANT. APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1.2	FONDATION DE CHAUSSÉE, PAVAGE ET AMÉNAGEMENT				
1.2.1	Préparation de l'infrastructure	1000	m ²	6,00 \$	6 000,00 \$
1.2.2	Membrane géotextile, TEXEL 7612	820	m ²	2,50 \$	2 050,00 \$
1.2.3	Fondation inférieure de chaussée, matériaux granulaires MG-56, 300 mm d'épaisseur	125	tonne	19,00 \$	2 375,00 \$
1.2.4	Fondation supérieure de chaussée, matériaux granulaires MG-56, 150 mm d'épaisseur	65	tonne	20,00 \$	1 300,00 \$
1.2.5	Fondation de piste cyclable, matériaux granulaires MG-20, 300 mm d'épaisseur	600	tonne	20,00 \$	12 000,00 \$
1.2.6	Bordure de béton	120	m	85,00 \$	10 200,00 \$
1.2.7	Enrobé bitumineux, couche de base, EB-14, 55 mm d'épaisseur	25	tonne	200,00 \$	5 000,00 \$
1.2.8	Enrobé bitumineux, couche de surface, EB-10S, 40 mm d'épaisseur	20	tonne	200,00 \$	4 000,00 \$
1.2.9	Enrobé bitumineux, couche unique, EB-10S, 60 mm d'épaisseur	110	tonne	120,00 \$	13 200,00 \$
1.2.10	Ensemencement hydraulique et terre végétale 100 mm d'épaisseur	900	m ²	5,50 \$	4 950,00 \$
1.2.11	Marquage et signalisation			forfaitaire	5 000,00 \$
1.2.12	Signalisation de chantier conforme aux planches signalitiques du MTQ incluant signaleurs			forfaitaire	2 000,00 \$
1.2.13	Nettoyage et régalage final			forfaitaire	1 000,00 \$
TOTAL ARTICLE 1.2 - FONDATION DE CHAUSSÉE ET PAVAGE					69 075,00 \$

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR UNE PARTIE DU BOUL. DON QUICHOTTE

ESTIMATION DES COÛTS

DOSSIER : 063-063-04

TRONÇON 2 - ROULEAU À DE LA RIVELAINE

ART.	DESCRIPTION	QUANT. APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
2.1	DRAINAGE				
2.1.1	Conduite de TBA cl IV, 450 mm Ø	85	m	200,00 \$	17 000,00 \$
2.1.2	Drain de fondation, PE-HD 210 kPa perforé, 150 mm Ø incluant membrane géotextile et enrobement de pierre nette	90	m	100,00 \$	9 000,00 \$
2.1.3	Regard-puisard de type P-900	4	unité	2 500,00 \$	10 000,00 \$
2.1.4	Raccordement à une conduite existante	8	unité	500,00 \$	4 000,00 \$
TOTAL ARTICLE 2.1 - DRAINAGE					40 000,00 \$

ART.	DESCRIPTION	QUANT. APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
2.2	FONDATION DE CHAUSSÉE, PAVAGE ET AMÉNAGEMENT				
2.2.1	Déboisement et essouchage	800	m ²	4,00 \$	3 200,00 \$
2.2.2	Préparation de l'infrastructure	1100	m ²	6,00 \$	6 600,00 \$
2.2.3	Membrane géotextile, TEXEL 7612	1100	m ²	2,50 \$	2 750,00 \$
2.2.4	Fondation de piste cyclable, matériaux granulaires MG-20, 300 mm d'épaisseur	800	tonne	20,00 \$	16 000,00 \$
2.2.5	Enrobé bitumineux, couche unique, EB-10S, 60 mm d'épaisseur	140	tonne	100,00 \$	14 000,00 \$
2.2.6	Ensemencement hydraulique et terre végétale 100 mm d'épaisseur	1500	m ²	5,50 \$	8 250,00 \$
2.2.7	Glissière de sécurité	100	m	100,00 \$	10 000,00 \$
2.2.8	Marquage et signalisation			forfaitaire	5 000,00 \$
2.2.9	Signalisation de chantier conforme aux planches signalétique du MTQ incluant signaleurs			forfaitaire	2 000,00 \$
2.2.10	Nettoyage et régalaage final			forfaitaire	1 000,00 \$
TOTAL ARTICLE 2.2 - FONDATION DE CHAUSSÉE ET PAVAGE					68 800,00 \$

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR UNE PARTIE DU BOUL. DON QUICHOTTE

ESTIMATION DES COÛTS

DOSSIER : 063-063-04

TRONÇON 3 - DE LA RIVELAINE À DES VILLAS

ART.	DESCRIPTION	QUANT. APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
3.1	DRAINAGE				
3.1.1	Conduite de TBA cl IV, 450 mm Ø	250	m	200,00 \$	50 000,00 \$
3.1.2	Drain de fondation, PE-HD 210 kPa perforé, 150 mm Ø incluant membrane géotextile et enrobement de pierre nette	250	m	100,00 \$	25 000,00 \$
3.1.3	Regard de type M-1200	1	unité	3 000,00 \$	3 000,00 \$
3.1.4	Regard-puisard de type P-900	4	unité	2 500,00 \$	10 000,00 \$
3.1.5	Regard-puisard de type P-1200	1	unité	3 000,00 \$	3 000,00 \$
3.1.6	Raccordement à une conduite existante	11	unité	500,00 \$	5 500,00 \$
TOTAL ARTICLE 3.1 - DRAINAGE					96 500,00 \$

ART.	DESCRIPTION	QUANT. APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
3.2	FONDATION DE CHAUSSÉE, PAVAGE ET AMÉNAGEMENT				
3.2.1	Préparation de l'infrastructure	1050	m ²	6,00 \$	6 300,00 \$
3.2.2	Membrane géotextile, TEXEL 7612	1050	m ²	2,50 \$	2 625,00 \$
3.2.3	Fondation de piste cyclable, matériaux granulaires MG-20, 300 mm d'épaisseur	760	tonne	20,00 \$	15 200,00 \$
3.2.4	Enrobé bitumineux, couche unique, EB-10S, 60 mm d'épaisseur	135	tonne	120,00 \$	16 200,00 \$
3.2.5	Ensemencement hydraulique et terre végétale 100 mm d'épaisseur	1300	m ²	5,50 \$	7 150,00 \$
3.2.6	Glissière de sécurité	50	m	100,00 \$	5 000,00 \$
3.2.7	Marquage et signalisation			forfaitaire	5 000,00 \$
3.2.8	Signalisation de chantier conforme aux planches signalétique du MTQ incluant signaleurs			forfaitaire	2 000,00 \$
3.2.9	Nettoyage et régalaage final			forfaitaire	1 000,00 \$
TOTAL ARTICLE 3.2 - FONDATION DE CHAUSSÉE ET PAVAGE					60 475,00 \$

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR UNE PARTIE DU BOUL. DON QUICHOTTE

ESTIMATION DES COÛTS

DOSSIER : 063-063-04

TRONÇON 4 - DES VILLAS À PERRIER

ART.	DESCRIPTION	QUANT. APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
4.1	DRAINAGE				
4.1.1	Puisard existant à déplacer	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
4.1.2	Conduite de TBA cl IV, 450 mm Ø	85	m	200,00 \$	17 000,00 \$
4.1.3	Regard de type M-900	1	unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$
4.1.4	Regard-puisard de type M-900	1	unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$
4.1.5	Raccordement à une conduite existante	1	unité	500,00 \$	500,00 \$
4.1.6	Fossé à reprofiler	95	m	10,00 \$	950,00 \$
TOTAL ARTICLE 4.1 - DRAINAGE					24 450,00 \$

ART.	DESCRIPTION	QUANT. APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
4.2	FONDATION DE CHAUSSÉE, PAVAGE ET AMÉNAGEMENT				
4.2.1	Préparation de l'infrastructure	780	m ²	6,00 \$	4 680,00 \$
4.2.2	Membrane géotextile, TEXEL 7612	780	m ²	2,50 \$	1 950,00 \$
4.2.3	Fondation de piste cyclable, matériaux granulaires MG-20, 300 mm d'épaisseur	560	tonne	20,00 \$	11 200,00 \$
4.2.4	Enrobé bitumineux, couche unique, EB-10S, 60 mm d'épaisseur	105	tonne	120,00 \$	12 600,00 \$
4.2.5	Ensemencement hydraulique et terre végétale 100 mm d'épaisseur	1000	m ²	5,50 \$	5 500,00 \$
4.2.6	Marquage et signalisation			forfaitaire	5 000,00 \$
4.2.7	Glissière de sécurité	140	m	100,00 \$	14 000,00 \$
4.2.8	Signalisation de chantier conforme aux planches signalitiques du MTQ incluant signaleurs			forfaitaire	2 000,00 \$
4.2.9	Nettoyage et régalinge final			forfaitaire	1 000,00 \$
TOTAL ARTICLE 4.2 - FONDATION DE CHAUSSÉE ET PAVAGE					57 930,00 \$

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR UNE PARTIE DU BOUL. DON QUICHOTTE

ESTIMATION DES COÛTS

DOSSIER : 063-063-04

TRONÇON 5 - PERRIER À ST-JOSEPH

ART.	DESCRIPTION	QUANT. APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
5.1	DRAINAGE				
5.1.1	Puisard existant à déplacer	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
5.1.2	Fossé à reprofiler	265	m	10,00 \$	2 650,00 \$
TOTAL ARTICLE 5.1 - DRAINAGE					3 650,00 \$

ART.	DESCRIPTION	QUANT. APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
5.2	FONDATION DE CHAUSSÉE, PAVAGE ET AMÉNAGEMENT				
5.2.1	Préparation de l'infrastructure	1100	m ²	6,00 \$	6 600,00 \$
5.2.2	Membrane géotextile, TEXEL 7612	1100	m ²	2,50 \$	2 750,00 \$
5.2.3	Fondation de piste cyclable, matériaux granulaires MG-20, 300 mm d'épaisseur	800	tonne	20,00 \$	16 000,00 \$
5.2.4	Enrobé bitumineux, couche unique, EB-10S, 60 mm d'épaisseur	150	tonne	120,00 \$	18 000,00 \$
5.2.5	Ensemencement hydraulique et terre végétale 100 mm d'épaisseur	1500	m ²	5,50 \$	8 250,00 \$
5.2.6	Ajustement d'accessoire existant	3	unité	250,00 \$	750,00 \$
5.2.7	Marquage et signalisation			forfaitaire	5 000,00 \$
5.2.8	Signalisation de chantier conforme aux planches signalétique du MTQ incluant signaleurs			forfaitaire	2 000,00 \$
5.2.9	Nettoyage et régalage final			forfaitaire	1 000,00 \$
TOTAL ARTICLE 5.2 - FONDATION DE CHAUSSÉE ET PAVAGE					60 350,00 \$

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR UNE PARTIE DU BOUL. DON QUICHOTTE

BORDEREAU DE SOUMISSION

DOSSIER : 063-063-04

SOMMAIRE		
NO	DESCRIPTION	TOTAL
1.0	TRONÇON 1 - LIMITES MUNICIPALES À ROULEAU	
1.1	DRAINAGE	12 200,00 \$
1.2	FONDATION DE CHAUSSÉE, PAVAGE ET AMÉNAGEMENT	69 075,00 \$
2.0	TRONÇON 2 - ROULEAU À DE LA RUVELAINE	
2.1	DRAINAGE	40 000,00 \$
2.2	FONDATION DE CHAUSSÉE, PAVAGE ET AMÉNAGEMENT	68 800,00 \$
3.0	TRONÇON 3 - DE LA RIVELAINE À DES VILLAS	
3.1	DRAINAGE	96 500,00 \$
3.2	FONDATION DE CHAUSSÉE, PAVAGE ET AMÉNAGEMENT	60 475,00 \$
4.0	TRONÇON 4 - DES VILLAS À PERRIER	
4.1	DRAINAGE	24 450,00 \$
4.2	FONDATION DE CHAUSSÉE, PAVAGE ET AMÉNAGEMENT	57 930,00 \$
5.0	TRONÇON 5 - PERRIER À ST-JOSEPH	
5.1	DRAINAGE	3 650,00 \$
5.2	FONDATION DE CHAUSSÉE, PAVAGE ET AMÉNAGEMENT	60 350,00 \$
SOUS-TOTAL		493 430,00 \$
TRAVAUX IMPRÉVUS		25 000,00 \$
FRAIS POUR DÉPLACEMENT DE POTEAUX		10 000,00 \$
SOUS-TOTAL		528 430,00 \$
TPS (+/-5 %)		26 500,00 \$
TVQ (+/-7,5%)		40 070,00 \$
TOTAL		595 000,00 \$



Préparé par : Bernard Lefebvre, ing.

Le 28 janvier 2009